

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA

GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes,

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 4. Lévis, 15 Octobre 1872. No. 1.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

SOMMAIRE :

Notre publication—Dixième entretien sur la famille.—Chronique—Faits Divers—Lettre de M. D. Matte, Ptre. Curé—Nécrologie—Causerie—Feuilleton : La Cloche du Père Triquet—Annonce.

NOTRE PUBLICATION.

La Gazette des Familles entre aujourd'hui dans sa quatrième année. Nous espérons qu'elle continuera de recevoir l'encouragement qui ne lui a pas fait défaut jusqu'à ce jour ; car elle suivra la même ligne de conduite, et les changements qu'elle pourra subir seront tous à l'avantage des abonnés. D'abord, comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro de la troisième année, nous dirons la messe les premiers vendredis de chaque mois, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, pour les abonnés. Mais, à ce propos, comme c'est une très grande faveur que nous offrons, nous croyons pouvoir faire une réserve, sans offenser personne. Comme ceux qui ne se mettent nullement en peine de payer leurs arriérés, loin de travailler

à l'encouragement de notre *Gazette* ne travaillent qu'à sa ruine, cette faveur ne peut être pour eux ; aussi sera-t-elle uniquement pour ceux qui, après avoir acquitté leur abonnement des années dernières, payeront celui de la présente année, dans l'espace des trois premiers mois.

Notre intention, en prenant cet engagement, étant de former une association de prières entre tous les lecteurs de notre *Gazette*, et d'arriver à l'*Apostolat de la Prière*, dont nous avons déjà parlé au long, dans les volumes précédents, nous engageons tous nos abonnés à prier à l'intention les uns des autres, et à unir ces prières à celles que Jésus adressait à son Père, pendant qu'il était sur la terre. Nous reviendrons sur ce sujet.

Nous voulons encore prouver à tous ceux qui nous reçoivent que, loin de vouloir spéculer sur eux, nous sommes prêt à faire tous les sacrifices pour rendre notre publication aussi, acceptable que possible. Nous nous proposons de mettre, sur chaque exemplaire, une couverture, en papier de couleur, que nous ornerons d'une gravure représentant la *Ste. Famille*.

Tous ces efforts de notre part feront ils accepter notre œuvre dans la plupart des familles canadiennes et acadiennes ? Nous osons le croire, et si MM. les curés font un nouvel appel en notre faveur, nous serons amplement dédommagé.

Dixième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Second devoir. — L'Instruction.

(Suite.)

Nous avons, dans une série d'articles, démontré tous les avantages d'une instruction religieuse pour

les enfants ; nous avons prouvé, par des traits frappants, que les parents qui jettent dans l'âme de leurs enfants la semence de toutes les vertus, sont toujours les premiers à recueillir les heureux fruits qui en résultent. Aujourd'hui, nous allons prouver, à l'évidence, le malheur presque toujours irrémédiable du défaut d'une bonne et saine éducation, chez les enfants et les jeunes gens. Pères et mères, ce sont encore des exemples que nous allons vous mettre sous les yeux, pour vous faire comprendre le mal incalculable que vous faites à votre famille, si vous négligez de lui donner une véritable instruction religieuse. Mettez vous bien dans l'esprit que tous les maux qui résulteront de ce défaut d'instruction, retomberont d'abord sur vous, pour vous accabler et vous punir de votre négligence. Oui, à n'en point douter, vous serez les premières victimes des désordres auxquels se livreront vos enfants, pour n'avoir pas reçu de votre bouche les paroles de salut qui devaient les diriger dans la voie du bien, ainsi que de leurs débordements dont vos mauvais exemples auront été la cause. Que de larmes amères vous verserez, dans votre vieillesse, que de tristesse abreuvera votre âme, sur le déclin de la vie, si vous n'avez pas façonné vos enfants pour le ciel !

A Paris, sous le règne de Louis Philippe, on conduisait à son dernier supplice, un jeune soldat ; or, cet infortuné jeune homme, heureusement pour lui, avait passé les quinze derniers jours de sa vie, dans une prison où il s'était parfaitement converti, par les soins empressés que lui prodigua le digne prêtre qui y remplissait les pénibles fonctions d'aumônier.

Ce jeune soldat marchait à la mort avec un grand courage et une résignation parfaite ; et chemin faisant, il s'écrie tout-à-coup, en montrant à son confesseur qui l'accompagnait, le *Manuel du Chrétien*, et en versant d'abondantes larmes. « Ah ! monsieur l'abbé, si j'avais eu le bonheur de connaître plus tôt ce

livre, je ne serais pas dans la position cruelle où je me trouve en ce moment ! Car, alors, j'aurais connu mes devoirs de chrétien, et j'aurais évité de commettre la faute qui m'a mérité la mort ! Mais j'ignorais mes devoirs, parce que jamais mes malheureux parents ne m'en avaient parlé ; et, comment aurais-je pu les remplir ! » Et il ajouta aussitôt avec la plus profonde émotion : « Ah ! mon cher monsieur, je suis bien à plaindre, et bien coupable ! Mais, faut-il le dire : combien sont plus à plaindre et plus criminels que moi, les malheureux auteurs de mes jours ! En effet, par la mauvaise éducation qu'ils m'ont donnée, ne sont-ils pas la cause réelle de tous mes malheurs, ainsi que de ma mort déshonorante. Hélas ! que le bon Dieu, dans son infinie miséricorde, leur pardonne tout le mal qu'ils m'ont fait ! Mais, la voix terrible de leur conscience ne les tourmentera-t-elle pas jusqu'à leur dernier soupir, comme un implacable bourreau, et pourront-ils jamais se consoler de m'avoir conduit à l'échaffaud ? »

Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que les journaux d'alors annonçaient que le chagrin le plus cuisant avait précipité ces malheureux parents dans la tombe. Le ciel leur avait ainsi fait payer leur coupable négligence.

Il y a quelques années, un religieux venu de France nous raconta le fait suivant : « En dix-huit cent cinquante-deux, nous dit-il, je prêchais, dans une prison, une retraite qui dura onze jours. Pendant ces exercices, je rencontrai un jeune homme qui, quoiqu'à peine âgé de vingt ans, avait déjà subi quatre années d'emprisonnement, dans différents lieux de détention ; et il était tellement dégradé et avili par les vices les plus ignobles, que par ordre de l'autorité supérieure, on le tenait toujours au cachot, même pendant cette retraite ; on exceptait pourtant le temps des instructions, auxquelles on lui permettait d'assister. Voici ce qui arriva : après un

sermon que je venais de faire contre les fautes opposées au sixième commandement de Dieu, il me fait prier d'aller le visiter dans son cachot. Je me rendis de suite à cette invitation ; en m'apercevant, ce jeune criminel poussa un profond soupir, et s'écria : « Monsieur le missionnaire, vous ne me connaissez pas, et cependant vous venez de faire mon histoire, car si je n'avais jamais péché contre le sixième commandement, je n'aurais jamais connu la prison. » Après ces paroles, il lance contre son père et sa mère les plus horribles malédictions, et j'eus toutes les peines à le calmer. Lorsqu'il fut un peu remis de son émotion, ou plutôt de sa fureur, il me dit en sanglotant : « Mon père, vous voyez devant vous un jeune homme tout couvert de crimes, et souverainement malheureux ! Mais, qui m'a plongé dans cet océan de désordres ? Qui m'a conduit au déplorable état où je me trouve ? Le croiriez-vous, monsieur, ce sont mes malheureux parents qui m'ont perdu, qui m'ont arraché mon innocence ! non-seulement ils ne m'ont jamais parlé ni de Dieu, ni de la religion, ni des devoirs, mais ils m'ont affreusement scandalisés. Ils tiennent une auberge dans laquelle, dès ma plus tendre enfance, je n'ai jamais entendu autre chose que des polissonneries, et n'ai vu que d'horribles scandales. Aussi, à l'âge de quatorze ans, j'étais déjà un prodige de débauche et de libertinage. Et voyez combien ma position était cruelle et critique ! J'étais sous l'empire des plus fougueuses passions, qui me poussaient à tous les excès, et j'étais privé de tous les moyens qui pouvaient m'aider à dompter ou même à modérer ces penchants tyranniques. Bien au contraire, tout ce que je voyais et j'entendais de la part de mes parents ou des personnes qui fréquentaient notre maison, ne servait qu'à les stimuler et à me pousser à l'abîme. Vous comprenez, mon père, que pour satisfaire cet entraînement vers le mal, il me fallait

de l'argent, et beaucoup encore. J'en ai pris long-temps à mes parents, mais ils ont fini par s'en apercevoir, et ils ont tout mis sous clef ; et alors, j'ai volé ailleurs. Et voilà comment à vingt ans, j'ai déjà quatre années de prison, ou plutôt de flétrissure sur le dos.» Après ce triste récit, cet infortuné jeune homme entre de nouveau dans un terrible accès de fureur contre son père, et surtout contre sa mère ; et il me fut très difficile de le faire revenir à de meilleurs sentiments. Cependant, il fit sa retraite, et il m'édifia grandement, tant il me parut touché de componction et rempli des plus généreuses résolutions.

Comme il touchait au terme de sa condamnation, sur sa demande, j'écrivis à son père, pour le prier de lui envoyer quelques secours en argent et des habits, afin qu'il pût entrer dans sa famille, dans un état convenable. Trois ou quatre mois plus tard, il rentrait, en effet, chez son père, au grand regret de sa mère dénaturée, qui le reçut très mal. Désespéré d'une semblable réception, il se livra de nouveau au crime, avec plus d'emportement que jamais, et après neuf années de réclusion, il se rendit de nouveau coupable d'un crime atroce, pour lequel il fut condamné à mort. Sa malheureuse mère mourut quelques mois plus tard, accablée de honte, de chagrin et de désespoir. Bien terrible mais trop juste châtiment, qu'elle n'avait que trop mérité.»

Qui n'a pas entendu parler, ici en Canada, de cet enfant de douze ans, qui était le bûcheron de sa mère, et qu'on surnommait : *ce n'est pas péché*. Ce triste enfant n'avait eu sous les yeux que de mauvais exemples. Sa mère maltraitait, de la manière la plus brutale, son beau père et sa belle mère. Elle leur donnait les appellations les plus grossières, allait jusqu'à les frapper, enfin, c'était une vraie furie. Son enfant grandissait dans un atmosphère délétère, et ne voyait que le mal, sans jamais entendre parler

de Dieu et de la vertu. Dès l'âge de dix ans, il était un prodige de cruauté, et il rendait à sa mère tout le mal qu'elle faisait aux *bonnes gens*. Les mauvais traitements de son enfant, lui ouvrirent les yeux, mais trop tard, et c'est en vain qu'elle répondait à chacune de ses injures, à chacun de ses mauvais traitements ; *mais, c'est péché, ce que tu fais là*. Lui, se contentait de lui répondre froidement : *non, ce n'est pas péché* ; car, vous avez fait à pepère et à memère tout ce que je vous fais, et quand vous agissiez ainsi, vous ne m'avez pas dit que c'était péché. *Ce n'est pas péché* alla toujours croissant dans le mal, et à l'âge de vingt ans, après avoir fait subir à sa mère des traitements impitoyables, qui la conduisirent au tombeau, il fut jeté en prison d'où il ne sortit que pour monter sur un infâme gibet. *Ce n'est pas péché* était un monstre d'iniquité, mais sa mère qui avait fait sa mauvaise éducation, était bien plus coupable aux yeux des hommes et de Dieu.

Parents chrétiens, instruisez vous de ces faits, et pensez que vous récolterez ce que vous aurez semé, dans l'âme de vos enfants. Si vous y avez semé la crainte de Dieu et du péché, vous reveillerez la soumission, le respect et l'amour ; si vous y avez semé l'amour du monde et de ses plaisirs, le mépris de l'autorité, vous reveillerez le mépris de vous mêmes, l'insubordination et tout ce qui peut empoisonner votre existence, en vous accablant de tristesses et de déboires. Travaillez à faire de vos enfants des saints, et vous recueillerez la bénédiction sous toutes ses formes ; si vous les laissez grandir dans la pratique du mal, vous récolterez la malédiction dans tout ce qu'elle a de plus accablant ; et si vos enfants ressemblent à *ce n'est pas péché*, ils vous tueront avant le temps.

CHRONIQUE.

MGR. DEMERS.—SES MISSIONS.

[Suite.]

Après avoir sorti de l'église où il venait de recevoir la consécration épiscopale, Mgr. Demers eut besoin d'appeler à son secours toutes les ressources de sa foi vive, pour ne pas tomber dans le plus complet découragement. Aussi, quelle triste position pour un Evêque, de se voir chargé d'un territoire si étendu, et manquant absolument de tout; n'ayant pour ainsi dire, ni prêtres, ni églises, ni ornements, ni vases sacrés. Dans ce triste dénûment, il se jeta dans les bras de la divine Providence, comme un enfant entre ceux d'une mère, et ne cessait de répéter : *Non mea, sed tua fiat voluntas... Da velle et facere... Da quod jubes, et jube quod vis... Que votre volonté soit faite et non la mienne... Donnez-moi la force et la volonté... Ordonnez ce que vous voudrez, pourvu que vous me donniez les moyens d'exécuter vos ordres.* Dans ces sentiments, il se mit résolument à l'œuvre, et dès les premiers jours de mars de l'année suivante, 1848, les raquettes aux pieds, le sac sur le dos, accompagné de deux hommes, il entreprit de franchir les Montagnes-Rochenses, pour venir en Canada, et d'ici se rendre en Europe, pour y chercher les moyens de subvenir aux besoins de son vaste diocèse. Mais, tout cela devait s'exécuter au prix des plus pénibles sacrifices, et de fatigues incroyables. Le passage des Montagnes-Rochenses faillit lui coûter la vie; car tout baigné de sueurs, il dut souvent franchir des torrents glacés, dans lesquels il fallait s'enfoncer jusqu'à la ceinture, et ensuite coucher sur la neige, à la belle étoile. Pour surcroît de malheur, il n'avait pour toute nourriture que du *pémikan*, mélange assez dégoûtant, dans lequel on avait mis des cerises à grappes pilées.

Cette mauvaise nourriture jointe aux autres incon-
vénients du voyage, lui causa une terrible dissen-
terie, qui fut bientôt suivie d'une grave inflammation
des intestins, qui le réduisit à un état de faiblesse
telle, que ses compagnons de voyage étaient obligés
de le soutenir sur son cheval. C'est dans ce triste
état qu'il arriva au Fort August ; chez le Rév. M.
Thibéault. La maladie l'avait tellement changé,
que son vénérable hôte ne put le reconnaître. Au
dire de ceux qui accompagnaient Mgr. Demers, le
mal affreux qui l'atteignit dans ce pénible trajet,
aurait infailliblement amené la mort, sans une
protection toute spéciale de la Très-Sainte Vierge.
Aussi, dans son embarras, fit il un vœu à cette bonne
et tendre Mère ; celui de célébrer une grand'messe,
à l'autel du St. Scapulaire, dans l'église de St.
Nicolas.

Aussitôt qu'il fut arrivé en Canada, sa première
visite, après avoir été saluer l'Évêque de Québec,
fut pour sa paroisse natale, où il s'empessa d'accom-
plir la promesse solennelle qu'il avait faite à Marie
Immaculée. Le lendemain de son arrivée, qui était
un dimanche, le Rév. M. Baillargeon, alors curé de
St. Nicolas, annonça au prône que le lendemain
serait chanté, par Mgr. Demers, une grand'messe, en
action de grâces, et pour accomplir un vœu. Aucun
des paroissiens ne fit défaut à cet appel, et l'église
était littéralement remplie pendant la célébration du
saint sacrifice. Des larmes abondantes coulèrent de
tous les yeux, quand Mgr. Demers monta en chaire,
pour raconter, à ses chers co paroissiens, les dangers
qu'il avait courus, les privations auxquelles il avait
été soumis, les joies qu'il avait goûtées. Tous ceux
qui étaient alors présents se rappellent comme d'au-
jourd'hui l'émotion profonde qui s'empara de toute
l'assistance, quand Mgr. Demers dit d'une voix so-
lennelle, mais toute émue : « Mes chers Frères, qu'il
est doux de revoir des amis, des parents, des voisins,

des co-paroissiens, après onze ans d'absence ! Oui, il y a aujourd'hui onze ans et quelques mois que je vous ai fait mes adieux, pour aller évangéliser des nations sauvages, des peuples barbares. A mon départ, j'ai emporté avec moi vos sympathies, vos regrets..... Un chacun de vous voulait me retenir, et tous faisaient entendre ces paroles décourageantes : Pourquoi ce jeune prêtre, qui pourrait être si heureux dans son pays, s'en va-t-il dans une contrée où il sera exposé à mourir de faim et de misères, où il ne rencontrera que des êtres hideux, qu'il ne pourra comprendre et de qui il ne pourra être compris. Vous le savez, cette perspective si peu attrayante, loin de me décourager, n'a fait qu'accroître le désir que j'avais d'aller répandre les lumières de l'Evangile chez ces peuplades qui vivaient dans le séjour des plus épaisses ténèbres, et malgré les voix nombreuses qui me criaient de rester ici, je me suis enfoncé dans les déserts, les prairies, les montagnes, je me suis hasardé sur les lacs et les rivières, j'ai bravé les rapides et les cascades, j'ai visité des peuples barbares, de toutes langues et de toute tribu ; et aujourd'hui, j'ai à vous dire que, pendant que mes parents et mes amis pleuraient sur mon sort, moi j'étais rempli de joie et d'allégresse, car tout indigne que j'en étais, je voyais les bénédictions du ciel pleuvoir à mes côtés, et se répandre en abondance sur tous les cœurs à qui j'annonçais la nouvelle du salut. Oui, je le répète, tout heureux que l'on soit en Canada, j'ai éprouvé au milieu de mes chers sauvages des consolations comme il est donné à peu d'entre vous, d'en éprouver, même au sein de vos familles. » Après avoir fait le récit de ses pérégrinations, des prodiges dont il avait été l'heureux témoin, des sacrifices que s'imposaient les infidèles pour connaître le Grand Maître de la vie, il raconta en peu de mots les dangers qu'il avait courus, en revenant de ses lointaines missions, et la maladie qui l'aurait conduit

au tombeau, sans la protection toute spéciale du ciel. Cette allocution fut suivie d'une quête en faveur de son diocèse, qui fut très abondante ?

Cette visite de Mgr. Demers, dans sa paroisse natale, fut marquée par un incident dont il n'a jamais perdu le douloureux souvenir. Nous avons vu qu'à son départ, il avait laissé son vieux père et sa vieille mère plongés dans la plus profonde tristesse ; plus tard nous avons vu encore ces deux vieillards descendre dans la tombe, par suite de la douleur que leur avait causée un aussi grand sacrifice. Pourtant, il fallait aller visiter cette maison où il avait reçu le jour, quoique cette visite dût porter à sa sensibilité un coup terrible. Pour mieux supporter cette épreuve, il se fit accompagner par son cher cousin et son ami, le Rév. M. Lahaie, aujourd'hui curé de St. Jean Deschailons. Voici comment ce dernier nous a raconté cet incident. Quand nous sommes arrivés à la maison paternelle, tout semblait se réunir pour accabler Mgr. Demers de chagrin. D'abord, son frère devenu le propriétaire de cette vieille relique, était absent, et personne ne se présenta pour le recevoir. Forcé nous fut donc de pénétrer dans cette maison, sans savoir qui nous allions rencontrer. Après avoir traversé le premier appartement, une jeune femme suivie de trois à quatre petits enfants, se présente à nous, mais elle est étrangère pour Mgr. Demers, quoiqu'elle soit sa belle-sœur. En l'apercevant, elle se jette à genoux pour recevoir sa bénédiction ; mais tout cela se fit sans mot dire, tant elle paraissait éprouver une grande gêne. Dans son embarras, Mgr. se contenta de demander qu'on le conduisit à la chambre mortuaire de ses vieux parents. C'est ce qui fut fait sur le champ. Et, c'est là surtout que la scène fut navrante. Quand ce vénérable fils aperçut le lit où avaient rendu le dernier soupir son cher père et sa bien aimée mère, il ne put proférer une parole, ni verser une seule larme, mais sa figure

devint pourpré, au point que je craignis qu'une attaque d'apoplexie ne le frappât à mort ; alors je me hâtai de faire diversion à son extrême douleur, en attirant son attention sur ses petits neveux qu'il voyait pour la première fois ; et qui semblaient attendre une caresse de lui. Ma voix le retira de son grand abattement, et il parut grandement soulagé. Cependant, il se jeta à genoux, nous fit signe de la main, de suivre son exemple, et récita, avec la plus grande ferveur, un *De profundis* pour le repos des âmes de ceux qui lui avaient donné le jour. Quand il eut accompli ce devoir de la piété filiale, il fit connaissance avec cette nouvelle famille, parut prendre intérêt à tout ce qui s'était accompli depuis son départ, et après avoir donné de sages conseils aux enfants et à la mère, il se rendit au presbytère pour se reposer de la grande commotion qu'il venait d'éprouver.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

CONSOLATIONS A CEUX QUI PLEURENT.—Ce petit volume dont nous avons quelques douzaines en mains, justifie parfaitement son titre, et les larmes d'un grand nombre seraient promptement séchées, si le véritable consolateur était entre leurs mains. Les méditations qu'il contient, les pensées consolantes, les sentiments pieux qui s'y pressent, peuvent à la fois édifier et soutenir les malades, porter l'espérance dans l'âme de ceux que le désespoir accable ; relever le courage de ceux que la douleur oppresse, porter dans tous les cœurs, les impressions les plus solitaires. Il contient aussi un choix de prières pour les différentes circonstances où nous pouvons nous trouver

Ce petit volume, en 18, qui contient 280 pages, ne coûte que vingt-cinq centins, et quant à nous, nous pourrions expédier à nos lecteurs autant d'exemplaires qu'il leur plaira de nous demander.

“ L'ESPÉRANCE.”—Tel est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire, publié à St. Roch de Québec, en faveur de la classe industrielle, par M. Philippe Masson : Le but de ce jeune Monsieur est très louable et nous lui souhaitons encouragement et plein succès.

CONRECTION.—Notre correcteur d'épreuves, nous fait dire dans notre dernier numéro : Nous nous engageons à *faire célébrer*, quand nous disions : à *célébrer* ou à *faire célébrer*.

—Dans l'Etat du Michigan, la législature a voté une loi que l'on peut bien taxer de sévérité, mais qui sera très-efficace pour arrêter le vice de l'ivrognerie. Les marchands de liqueurs sont responsables des faits et gestes des personnes qui s'enivrent dans leurs établissements. Ils peuvent être poursuivis par les femmes des ivrognes pour obtenir une juste indemnité des dommages qu'ils leur causent, et les Cours les condamnent, sans pitié, à payer ces dommages *indirects*. Les dames de Kalauragoo viennent d'intenter une action contre cinq débitants de la cité devant la *Circuit Court*, à l'effet d'obtenir des dommages et intérêts pour les torts qu'ils ont fait souffrir à elles et à leurs familles, en vendant des liqueurs à leurs maris. Non seulement, ces dames réclament le remboursement des sommes dépensées dans ces débits de boissons, mais une large indemnité pour les dommages causés par les ivrognes. Ces réclamations s'élèvent à 3,000 dollars pour chaque partie poursuivante. C'est un moyen radical pour réduire le nombre effrayant de ces *saloons*, de ces

groceries et autres tavernes où les citoyens vont ruiner leur santé et leur bourse. Puisse un semblable règlement devenir loi en Canada.

PIE IX.—Quelques remarques sur les principales époques de la vie du grand Pape-Roi.

Pie IX est né en 1792 ; les quatre chiffres de cette date additionnés ensemble, donnent 19. Il fut ordonné prêtre en 1819 ; ces quatre chiffres donnent encore 19. Il fut fait Pape en 1846 ; même opération, même résultat.

Maintenant, si vous additionnez les chiffres de l'année 1873, vous obtiendrez encore 19. Dans la biographie de la vénérable Marie Taigi, l'année 1873 est fixée comme étant celle qui verra le triomphe du Pape.

A ces mystérieuses combinaisons nous ajoutons les remarques d'un journal catholique de Florence.

« De 1792, année de la naissance du Pape, jusqu'à 1819, année de sa prêtrise, l'espace est de 27 ans ; de 1819 à 1846, année de son Pontificat, 27 ans ; de 1846 à 1873, 27 ans encore. Maintenant, ces trois époques de 27 ans chacune, mises ensemble, donnent juste l'âge qu'aura le Pape en 1873, savoir 81 ans !!!

Puisse le Dieu tout puissant nous accorder cette année 1873 comme celle qui doit voir le triomphe du Souverain Pontife et la paix générale du monde catholique, et pendant laquelle nous puissions chanter avec l'Eglise.—

Désiderium peccatorum peribit.

On nous communique la lettre suivante qui a paru dans *l'Union des Cantons de l'Est*, il y a quelques mois :

Monsieur le Rédacteur,

Veillez m'accorder quelques lignes de votre intéressante feuille pour faire connaître à vos lecteurs des Cantons de l'Est qu'ils pourront, à l'avenir, satisfaire leur dévotion envers Ste. Anne, mère de la bienheureuse vierge Marie, en visitant l'église de St. Calixte de Somerset.

Par un indult en date du 18 février dernier, S. S. Pie IX accorde une indulgence plénière applicable aux défunts, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, étant vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront l'église de St. Calixte, le jour de la fête Ste. Anne ou un jour de l'octave, et y prieront dévotement pour la Propagation de la Foi et à l'intention du Souverain Pontife.

Monseigneur l'archevêque de Québec a fait à la même église dou d'une relique de Ste. Anne, qui sera exposée à la vénération des fidèles le jour de la fête et durant l'octave.

Le premier dimanche de chaque mois, à l'issue des vêpres, il se fait dans l'église une procession à laquelle on porte la relique, et Monseigneur l'archevêque accorde 40 jours d'indulgence à toutes les personnes qui assistent à cette procession.

Notre intention est d'ajouter à l'église de St. Calixte une chapelle latérale qui sera dédiée à Ste. Anne, mais nous n'avons pas cru devoir commencer maintenant la réalisation de ce projet, afin de pouvoir contribuer, suivant la mesure de nos forces, à l'érection du sanctuaire de Ste. Anne de Beaupré.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Rédacteur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

D. MATTE, Ptre., Curé,

St. Calixte de Somerset.

NÉCROLOGIE.

C'est avec un bien vif regret que nous enrégistrons la mort de Isidore Belleau, écuyer, décédé subitement à Portneuf, mercredi, vers cinq heures de l'après-midi. M. Belleau, qui résidait à Québec durant l'été, était allé passer quelques jours au sein de sa famille, quand soudain la mort est venue le frapper. Le regretté défunt, qui était âgé de soixante-cinq ans, était le père de M. I. N. Belleau, rédacteur-en-chef de ce journal.

Après avoir fait un cours complet d'études au Séminaire de Québec, M. Belleau s'était dévoué à la méritoire carrière de l'enseignement, et il y est demeuré pendant trente-sept ans, dont trente ans à Deschambault et sept ans à St. Roch; depuis quelques années il occupait une position à la Douane de Québec. Il est particulièrement regretté à Deschambault, où il a instruit toute la génération actuelle, et il y a été inhumé, d'après son désir. Les nombreux amis que ses belles qualités lui avaient acquis à Québec, seront aussi bien sensibles au malheur qui vient de plonger si soudainement sa famille dans le deuil et l'affliction.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille si douloureusement éprouvée.

—(*Echo de Lévis.*)

CAUSERIE.

Le Curé et ses habitants.

EMIGRATION.

M. le Curé.—Je crois que vous êtes parfaitement convaincus de l'influence désastreuse du luxe et de

l'amour des vaines parures sur nos âmes ou au point de vue moral ; et aujourd'hui vous êtes disposés à accepter volontiers les enseignements de l'histoire et de l'expérience des siècles, quand ils vous disent que le luxe engendre presque nécessairement la luxure, amène la dissolution des mœurs, et tous les plus grands désordres qui en sont la conséquence nécessaire. Il ne reste plus donc qu'à démontrer que le luxe entraîne la ruine des familles et des pays les plus favorisés sous le rapport de la richesse.

Quant aux familles qui ont été ruinées par ce chancre insatiable, nous n'avons pas besoin de nous éloigner pour en rencontrer un grand nombre qui ont déjà été forcées de vendre leurs biens, ou qui vivent comme on dit vulgairement, dans les dettes par dessus la tête. Depuis dix ans que je suis au milieu de vous, les terres de quinze de mes paroisiens ont été vendues, pour couvrir les dépenses extravagantes faites pour l'achat de beaux habits ou de riches voitures et harnais ; et au train que vont les choses, dans dix ans d'ici, un bien plus grand nombre sera réduit à cette triste condition et forcé de s'expatrier. Il y a deux ans, je me suis donné la peine d'examiner les livres de compte de nos marchands, et j'ai été effrayé de voir les sommes fabuleuses qui y sont inscrites pour de véritables folies, des objets absolument inutiles.

Les choses nécessaires à la vie, telles que cuir pour les chaussures, pain, farine et viande, n'y sont ordinairement que pour un cinquième de toutes les dépenses. Dans toutes les paroisses, il y a des cultivateurs qui récoltent à peine pour eux et leur famille, et qui achètent à crédit, chaque année, pour vingt, trente et quarante piastres, d'objets de luxe. Remarquez, pour surcroît de malheur, que quand madame et mademoiselle sont couvertes de rubans, de fleurs, d'habits de haut prix, qu'elles deviennent incapables de se livrer aux travaux des champs, au jardinage et

aux gros travaux du ménage tel que lavage, filage, et ouvrage du *métier*, il faut des servantes, des journalières, pour ces travaux ; nouvelles dépenses qu'il faut ajouter à celles qui sont inscrites dans le livre du marchand. Il en est de même du grand garçon. Quand il a des bottes fines, des habits de drap fin, un chapeau luisant ; quand il a à sa disposition un quatre-roues de vingt cinq à trente louis, un cheval fringant, bien harnaché, il est peu propre aux travaux de la culture, et ça lui coûte d'ôter ses gants, pour prendre la pelle, la pioche ou les mancherons de la charrue. Tout cela vous fait rire, cependant, rien de plus vrai.

Les habitants.—Ce qui nous fait rire, M. le curé, c'est de voir comme vous savez ce chapitre par cœur, quoique vous ne paraissiez pas nous observer. Oui, monsieur, c'est comme cela que plusieurs d'entre nous s'en vont dans le chemin.

M. le curé.—Et encore, quand on s'est ruiné par sa faute, si on avait la sagesse de réparer cette faute, en allant prendre une terre, dans la forêt, et si on avait le courage de racheter le temps perdu, en se livrant sérieusement au travail, pour se donner l'aisance et une honnête subsistance. Mais non, on rempire le mal, en cherchant de nouveaux aliments pour son appetit dépravé ; et on se dit, allons dans nos villes, allons dans les manufactures des Etats Unis, et là on fera beaucoup d'argent, car les gages sont très élevés, on se nourrira, on se vêtira, on se promènera comme de gros messieurs, et on mènera vie joyeuse. Et les pauvres insensés, après s'être dépouillés de tout ce qui pouvait les rendre indépendants, maîtres chez eux, ils disent adieu à leurs parents à leurs amis, à leurs voisins, et prennent le chemin de l'exil, ils vont se faire serviteurs et esclaves, serviteurs et esclaves d'un peuple étranger, de propriétaires hautains qui mettent tout leur plaisir à les exploiter. Mais, au moins, leur esclavage, les

travaux durs qu'ils sont forcés d'exécuter, l'atmosphère délétère, l'air empoisonné qu'ils respirent, qui ruine leur santé, qui amène la mort avant le temps, vont ils leur ouvrir les yeux et les faire revenir de leur égarement ? Pas du tout ; ils se mettent sur le dos le peu qui leur reste, après avoir payé leur pension et leur loyer, et dans cet état de misère et de véritable dégradation. Ils n'ont pas même le courage de lever la tête, et de dire, avec l'enfant prodigue ; j'irai à mon père, vers ma patrie. N'est-ce pas là l'histoire d'un grand nombre de nos malheureux compatriotes.

Les habitants.—Nous ne le savons que trop, M. le curé, et si la fierté était restée à la porte de notre pays, au lieu d'y pénétrer, pour se répandre dans nos villes et nos campagnes, la moitié des canadiens qui sont aux États-Unis seraient encore parmi nous et sur leurs terres, qui ont coûté tant de sueurs à nos ancêtres. Quant à l'autre moitié des émigrés, la plupart d'entr'eux, c'est la boisson qui a causé leurs malheurs, croyons-nous. Qu'en pensez vous M. le curé ?

M. le curé.—Juste, vous avez mis le doigt sur le mal, et si on se donne encore la peine de faire des calculs, on verra que les boissons fortes ont brûlé ce qui menaçait d'échapper au naufrage causé par le luxe. Ces deux fléaux ont marché de pair et se sont donné la main pour nous ruiner moralement et matériellement. Voilà ce que devraient comprendre nos grands économistes, s'ils voulaient ouvrir les yeux sur les véritables causes de l'émigration.

Maintenant, que faut-il conclure de l'étude abrégée que nous avons faite ensemble, sur les causes qui nous ont donné tant de mal, en nous privant des bras, de la force, du travail, de l'intelligence d'un si grand nombre de nos frères ? Ces causes, avons nous dit, sont : 1o. l'amour d'une liberté effrénée, que des prédicants d'une démocratie échevelée et insensée

ont implanté dans le cœur de notre jeunesse ; 2o. l'amour des vaines parures que nous a légué un peuple qui, après nous avoir conquis, a voulu s'emparer de nos épargnes, en échanges de ses broderies, de ses pierres précieuses, de ses toiles de fin lin, de ses soiries ; 3o. l'usage immodéré des boissons enivrantes. Du moment que nous admettons ceci, nous devons rigoureusement conclure, que ceux-là seuls sont véritablement amis de leur pays, et ennemis sincères de l'émigration qui feront leurs efforts pour faire disparaître ces causes. Une classe d'hommes est à l'œuvre depuis longtemps, pour arrêter le mal ; oui, le clergé est sur la brèche, et il crie aux enfants de tous âges : "L'autorité vient de Dieu, elle est sainte comme son auteur ; le bonheur pour vous, n'est que dans la soumission ; soyez soumis à ceux que Dieu a comités à votre garde, et vous jouirez de la vraie liberté, de la liberté des enfants de Dieu, qui ne peut jamais être compensée par la licence."

Il ne cesse de répéter aux personnes du sexe et à tous ceux qui ont du penchant pour les vaines parures : "Loin de vous énorger des habits dont vous êtes couverts, vous devez les considérer comme un manteau de honte et d'ignominie, qui doit vous rappeler sans cesse l'état d'abjection et de dégradation où vous a jeté la faute de notre premier père ; car si Adam n'eût pas péché, vous n'auriez pas eu besoin de la fourrure des animaux, des dépouilles de la mort, pour couvrir vos corps."

Quant à l'ivrognerie, ont sait la croisade qu'ont entreprise les Mailloux, les Quertier, les Dufresne, les Desrochers, les Beaumont et tout le clergé Canadien, pour s'opposer à son torrent dévastateur, pour faire disparaître ce vice hideux du milieu de nous. Mais ces vrais patriotes, mais ces apôtres de la bonne cause ont ils été secondés dans leurs nobles et sublimes efforts ? Au contraire, ils ont été souvent

combattus par ceux qui avaient le plus d'intérêt à leur tendre la main. Voilà la cause de tout le mal. Aujourd'hui, il est encore temps d'empêcher de plus grands maux, et la chose est possible, si nos gouvernants, si les élus du peuple, si nos hommes éclairés veulent seconder l'action du clergé. Le feront-ils ? L'avenir nous l'apprendra, et nous donnera la mesure de leur patriotisme.

FEUILLETON DE LA GAZETTE DES FAMILLES CANADIENNES.

LA CLOCHE

DU

PÈRE TRINQUET.

[*Suite.*]

—Mieux que cela, mieux que cela ; mais qu'est donc devenu don Pasquale ; je ne le vois nulle part ?

—Voilà, nous avons fait un troc ; il est au couvent à faire une retraite de quatre jours, et moi je le remplace comme curé.

—Et quand revient-il ?

—Ce soir ; ce serait joli qu'un jour de Toussaint le curé s'en allât à la promenade.

—Parfait ! s'écrie le père Trinquet ; ça tombe comme marée en carême.

—Pourquoi ?

—Parce que.... ça suffit ; dites la messe ; nous causerons après ; c'est une grosse affaire.

Après la messe et l'action de grâce, le capucin prend sous le bras le père Trinquet, et profitant du large que lui avait donné le curé en l'installant à

sa place, il dit à Gertrude : Nous sommes deux pour la collation ; c'est jeûne aujourd'hui, mais du café noir avec la bonchée théologique, ça passe.

L'acariâtre servante entendit le mot *café*, mais elle n'entendit pas le reste ; c'est pourquoi elle ne porta qu'une tasse. Le capucin, sans se déconcerter, lui dit : Une autre tasse pour Monsieur.— Gertrude sauta de dépit, mais, ne voulant pas descendre dans l'opinion du missionnaire, elle obéit avec une bonne grâce simulée, et se tint là de planton, selon son habitude, pour ne rien perdre de la conversation. Mais le moine la congédia en lui disant :— Nous avons à causer, ma bonne ; laissez-nous seuls.— Elle fut donc contrainte, à son grand regret, de rentrer dans sa cuisine ; seulement, pour ne se priver point du doux plaisir d'une petite vengeance, elle se retourna dans l'antichambre pour dire : ne faut-il pas apporter un flacon de vin ?

On n'entendit pas....

Le père Trinquet commence sa harangue à cœur ouvert : savez-vous la nouvelle, père très-révérend ? J'ai acheté (et il baissait la voix), j'ai acheté... mais chut ! il ne faut rien dire ! J'ai acheté la cloche....

—La cloche ?

—Oui, la cloche, et je l'ai payée de mes deniers ; elle est magnifique, toute neuve, plus grande que l'autre ; c'est une cloche.... enfin, il faut la voir pour la juger.

—Est-il possible ?

—Ce n'est pas tout Elle est chez moi ; aujourd'hui même nous la plaçons dans le clocher, et ce soir, elle sonne les premières vêpres de Toussaint.

Le moine ne pouvait en croire ses oreilles. Il savait bien que l'ex-prieur était un riche marchand,

un des premiers de l'endroit ; mais une cloche n'est pas un mirliton, et il concevait difficilement qu'une seule bourse pût la solder, surtout celle du père Trinquet tombé, lui avait-on dit, dans un discrédit complet et devenu, par dessus le marché, un ivrogne numéro un. Or, c'est ce dernier point qu'il eût désiré d'abord faire disparaître. Une cloche pour une église qui n'en a pas, c'est magnifique ; mais un pécheur ramené au devoir, c'est divin. Son plan de campagne fut donc tracé à l'instant et il mit aussitôt la main à son exécution.

— Or sus, père Trinquet, lui dit-il, vous avez eu une pensée d'or, une pensée digne de vous ; mais pour complaire à la madone, il faudrait supprimer tout amour-propre, toute vaine gloire, laisser tout l'honneur à Dieu ; et il me semble....

Sans doute, répondit naïvement le père Trinquet, je dois penser à l'honneur de Dieu ; mais il ne faut pas que j'oublie le mien. Ah ! vous ne savez pas que les mauvaises langues ont cherché à me démolir et qu'elles ont inventé sur mon compte une montagne de sornettes, jusqu'à dire que je suis un hérétique, un juif, un turc. Je veux leur faire voir que j'en vauds un autre et que je ne regarde pas à l'argent.

— De sorte que, père Trinquet, vous espérez fermer la bouche aux bavards avec les ding-dong-dang de la cloche, et jeter un voile sur vos fredaines ?

— Mes fredaines ? Que dites-vous là, mon révérend ?

— Bah ! vous savez bien que les missionnaires connaissent tout. Qui nous le dit ? Personne et tout le monde, un peu le bon Dieu, beaucoup le diable, le reste voltige dans l'air et nous entre par les yeux, par le nez, par les oreilles. C'est ainsi.

qu'avant d'entrer à Orange je savais que vous étiez un homme d'église, mais aussi un tantinet l'homme du Lyon d'or....

(A continuer.)

PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.
BILLS PRIVÉS

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou défluir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Con. Lég.

C. M. MUIR.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 6 août 1872.

Imprimerie de l'ÉCHO DE LÉVIS.